



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP(DEPI)/MED WG.408/17



**PNUE**



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

19 Mai 2015  
Français  
Original: Anglais

Douzième Réunion des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées

Athènes, Grèce, 25-29 mai 2015

**Point 10 de l'ordre du jour : Aires Protégées Marines et Côtières, y compris en mer ouverte et mer profonde**

**10.2. Programme régional de travail pour les aires protégées marines et côtières de Méditerranée y compris en haute-mer**

**10.2.1. Activités pour l'identification et la création d'ASPIM en mer ouverte, y compris en mer profonde**

**Eléments préliminaires pour une Stratégie commune entre CAR/ASP, CGPM, ACCOBAMS et UICN-Med, avec la collaboration de MedPAN**

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Note:

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des États, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2015 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM)  
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)  
Boulevard du Leader Yasser Arafat  
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie  
E-mail: [car-asp@rac-spa.org](mailto:car-asp@rac-spa.org)

La version originale de ce document a été préparée par le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) en coordination avec les partenaires concernés.





## 1. Informations générales

La faune et la flore marine méditerranéennes ont évolué sur des millions d'années. La Méditerranée enregistre une forte biodiversité avec 7,5% de la faune marine mondiale décrite et 18% de la flore marine (dont 28% endémique) et peut être considérée comme un hot spot de diversité d'espèces marines. La demande continue des activités humaines en termes de nature et de ressources naturelles met la Méditerranée en situation de risque. L'augmentation de la population des pays riverains qui vit le long du littoral a de graves répercussions sur le milieu marin. Les menaces sont complexes et la perte de biodiversité exige des réponses très coordonnées (PNUE/PAM-CAR/ASP, 2003).

Il existe actuellement plusieurs organisations qui abordent les questions de gestion et de conservation de la Méditerranée. Parmi elles, le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP), basé à Tunis, qui œuvre dans le cadre du PNUE-Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) de la Convention de Barcelone et ses protocoles et qui vise à protéger le milieu marin et le littoral de la Méditerranée et à atténuer la pollution. Le CAR/ASP apporte son aide au Secrétariat et aux Parties de la Convention de Barcelone dans la mise en œuvre de leurs engagements dans le cadre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP/BD), entré en vigueur en 1999. Il les aide également dans la mise en œuvre du 'Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en Méditerranée' (PAS BIO), adopté par les Parties contractantes en 2003.

L'Accord sur la Conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), dans le cadre de la Convention sur les espèces migratrices (PNUE/CMS), met l'accent sur la conservation des cétacés. La Commission générale des pêches pour la mer Méditerranée et la mer Noire (CGPM) dans le cadre de la FAO, prépare des directives et des recommandations relatives à la gestion du secteur de la pêche. Le Centre de coopération de la Méditerranée de l'IUCN (IUCN-Med), à la fois OIG et ONG, participe activement aux projets de conservation afin d'améliorer la protection marine de cette région spécifique.

L'ACCOBAMS, la CGPM, l'IUCN-Med et le CAR/ASP collaborent depuis de nombreuses années et ont conclu plusieurs accords de coopération (Protocoles d'accord, Protocoles de coopération) en vue d'harmoniser les efforts et de renforcer les synergies dans l'appui à la conservation et à l'utilisation durable des ressources marines vivantes en Méditerranée.

En ce qui concerne la collaboration avec la CGPM, dans la continuité d'un précédent protocole de coopération existant entre le CAR/ASP et la CGPM, un Protocole de coopération entre le PNUE/PAM et la CGPM est actuellement en vigueur, et il couvre l'ensemble du système PNUE/PAM, notamment d'autres CAR. Le CAR/ASP a participé et contribué activement depuis les dix dernières années aux réunions de la CGPM (Comité consultatif scientifique, plusieurs sessions de sous-comités et commissions). Actuellement, des discussions sont en cours sur la façon d'inclure l'approche écosystémique dans des objectifs partagés, y compris le calcul d'indicateurs relatifs à la pêche.

Un protocole d'accord a été conclu entre l'ACCOBAMS et la CGPM en mai 2012 ; les domaines de coopération comprennent en particulier l'évaluation et l'atténuation des effets des interactions humains-cétacés. Dans ce cadre, les deux organisations coordonnent conjointement un projet sur l'atténuation des interactions entre les espèces marines en danger et les activités de pêche en Méditerranée. Le CAR/ASP est associé à la mise en œuvre de ce projet.

Le CAR/ASP est l'Unité de Coordination Sous-Régionale de l'ACCOBAMS pour la Méditerranée. Un programme de travail conjoint est mis en place tous les trois ans. Un protocole de coopération a été renouvelé entre le CAR/ASP et ACCOBAMS en mars 2014, tenant compte des priorités de

l'ACCOBAMS pour les trois ans 2014-2016, de même que des activités à réaliser par le CAR/ASP dans le cadre du Plan d'action de la Convention de Barcelone pour la conservation des cétacés de Méditerranée.

En plus du protocole de coopération entre l'IUCN-Med et le PNUE/PAM, l'IUCN et le CAR/ASP ont signé un protocole d'accord sur la collaboration pour le projet MedOpenSeas et ont collaboré sur le thème des mers ouvertes lors de plusieurs études thématiques, notamment sur les canyons et les monts sous-marins, sur des dossiers relatifs à la définition aux ZIEB (EBSAs) méditerranéennes, élaborés avec les experts du PNUE/PAM et de la CBD, de même que sur les zones de conservation prioritaires du PNUE/PAM comprenant les mers ouvertes, y compris les mers profondes. L'IUCN-Med coopère avec le CAR/ASP dans ses efforts en vue d'identifier et de réaliser une cartographie spatiale des aires qui répondent aux critères pour devenir sites candidats à inscrire sur la liste des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM). En outre, des rapports scientifiques et techniques ont été produits en étroite collaboration et présentés lors de processus de consultation et de plusieurs forums.

En ce qui concerne la collaboration entre l'ACCOBAMS et l'IUCN-Med, il convient de noter que l'IUCN est un partenaire formel d'ACCOBAMS depuis 2003 et elle est membre du Comité scientifique d'ACCOBAMS depuis 2002. Elle a été chargée en 2013 d'assurer le leadership et la coordination du Comité scientifique (en rotation avec le CIESM tous les trois ans). La collaboration entre l'ACCOBAMS et l'IUCN-Med comprend également les évaluations de l'état de conservation des cétacés de mer Méditerranée (évaluation de la Liste rouge).

L'ACCOBAMS, l'IUCN-Med et le CAR/ASP collaborent également pour appuyer le développement d'une campagne de prospection (ACCOBAMS Survey Initiative) pour l'étude de l'abondance et de la répartition des cétacés, tel qu'énoncé par l'accord conclu entre les trois organisations et l'Agence française des AMP en 2011.

Le CAR/ASP a également renouvelé un protocole de coopération avec MedPAN en 2014 mettant l'accent sur les AMP et les questions de mise en œuvre du PAS/BIO. Une proposition aux Parties à la Convention de Barcelone, d'une feuille de route visant la mise en place d'un réseau complet, écologiquement représentatif, efficacement connecté et géré de façon efficiente, d'aires marines protégées méditerranéennes, a été élaborée par le CAR/ASP en collaboration avec MedPAN. Ils gèrent également conjointement la base de données sur les aires marines protégées en Méditerranée (MAPAMED).

## **2. Champ de la Stratégie**

Les menaces sur le milieu marin sont en augmentation et la perte de biodiversité se produit quotidiennement. Les ressources financières, humaines et logistiques en vue de les prévenir sont limitées. Les organismes mentionnés ci-dessus suivent des mandats différents qui exigent parfois d'agir par le biais de diverses approches sur des domaines d'intérêt communs de leurs Parties ou de leurs membres respectifs.

En conséquence, il est urgent de commencer la collaboration entre tous les organismes cités ci-dessus de façon bien plus structurée, permettant de tenir compte également de leurs différentes perspectives. Il convient d'envisager de quelle façon utiliser les diverses compétences en vue de poursuivre des tâches communes et de rendre compatibles et plus fortes celles qui probablement vont se chevaucher. En dépit de leur engagement actif, il n'existe pas de stratégie commune entre les organisations mentionnées ci-dessus pour pouvoir agir simultanément.

Il s'agit d'une première tentative pour créer un cadre stratégique conjoint, en mettant l'accent tout particulièrement sur les questions pour lesquelles les institutions ci-dessus ont des synergies communes. Il est prévu qu'une version finale soit réalisée conjointement d'ici septembre 2015, bénéficiant des moyens fournis par le Projet MedOpenSeas en cours, qui prendra fin à cette date. MedOpenSeas comprend un ensemble d'activités dans le cadre plus large du projet PNUE/PAM sur l'intégration de l'approche écosystémique (EcAp) de la Convention de Barcelone.

Les travaux actuels du projet MedOpenSeas EcAp-MED concernent les éléments à prendre en compte afin de mettre l'accent sur les zones de mer ouverte, y compris les zones de mer profonde en Méditerranée, et plus particulièrement sur les zones de conservation prioritaires dans lesquelles les activités pour encourager la gestion spatiale et la conservation sont actuellement encouragées par le CAR/ASP, notamment concernant la mer d'Alboran, le canal de Sicile/le plateau tunisien et la mer Adriatique.

La vision est de développer, sur la base de ce premier projet plus ciblé de la stratégie conjointe, une stratégie plus globale, vers la fin de 2016, se fondant sur les accords de coopération existants, les accords internationaux, les objectifs pertinents pour le travail de toutes les organisations (tels que les ODD), en parallèle aux défis communs liés à la gestion durable des ressources marines, et les cadres politiques régionaux et sous régionaux.

## **2.1. Objectif du cadre stratégique conjoint**

L'objectif consiste à améliorer la collaboration simultanée entre la CGPM, l'ACCOBAMS et le CAR/ASP en collaboration avec les partenaires régionaux, notamment l'IUCN-Med et MedPAN, en mettant tout particulièrement l'accent sur la façon d'aborder les questions d'intérêt commun dans la mer d'Alboran, la mer Adriatique et le canal de Sicile.

En outre, la stratégie conjointe repose sur des accords de coopération existants (Protocoles d'accord, protocoles de coopération) entre les différentes organisations et en appuie la mise en œuvre et assure la complémentarité des efforts pour la gestion des ressources vivantes et la conservation de la biodiversité en Méditerranée.

## **2.2. Eléments envisagés pour la Stratégie**

Le Programme de travail du CAR/ASP, qui repose sur le thème stratégique "Biodiversité et écosystèmes" de la Stratégie à moyen-terme du PNUE/PAM, tient en compte les stratégies régionales élaborées visant la protection, la conservation et la gestion durable des aires côtières et marines présentant une valeur naturelle et culturelle particulière et les espèces de flore et de faune menacées d'extinction ou en danger. Il comprend, entre autres éléments, le 'Programme de travail régional pour les aires marines et côtières protégées de mer Méditerranée, y compris en haute mer' et 'le projet de feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'AMP efficacement gérées en vue d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée' qui en émane. Afin d'améliorer la synergie et d'éviter le chevauchement et la duplication des activités, ces éléments seront développés en étroite collaboration avec les organisations régionales et nationales compétentes, notamment avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes, de même que toutes les ONG et les autres parties prenantes concernées. L'accent sera mis tout particulièrement sur les processus qui débouchent sur la création d'aires marines protégées en mer ouverte par les pays voisins concernés, permettant par conséquent la gestion des zones hors des limites de la juridiction nationale.

L'ACCOBAMS a de nombreuses composantes dans son programme de travail pour 2014-2016 (ACCOBAMS-MOP5/2013/Res 5.2), particulièrement important à considérer pour la collaboration. L'Accord prévoit de réaliser des prospections sur l'abondance et la répartition des cétacés. Il est possible d'effectuer cette activité, de même que l'évaluation de l'IUCN de l'état des cétacés en Méditerranée, conjointement avec le CAR/ASP et/ou l'IUCN-Med. L'ACCOBAMS vise également à évaluer les captures accidentelles de cétacés et à proposer des mesures d'atténuation en coopération avec la CGPM, par le biais d'un projet élaboré conjointement et lancé récemment. Le CAR/ASP, l'IUCN-Med, la CGPM et MedPAN peuvent collaborer avec l'ACCOBAMS sur une actualisation de la liste des zones comprenant des habitats critiques de cétacés en Méditerranée et sur une actualisation des lignes directrices existantes pour l'évaluation des AMP notamment les habitats critiques des cétacés afin de les adapter au contexte de l'ACCOBAMS au moyen des bonnes pratiques et de proposer des recommandations relatives à la gestion des habitats critiques des cétacés en haute mer, essentiellement pour les aires prioritaires du projet de MedOpenSeas.

En outre, le suivi du bruit sous-marins constitue une question importante à développer en collaboration avec les autres organisations concernées. Le Secrétariat de l'ACCOBAMS, conjointement avec le Secrétariat du PNUE/PAM, a lancé une étude en vue d'élaborer une stratégie pour le Bassin relative au monitoring du bruit sous-marin en Méditerranée. L'orientation technique a été élaborée par les membres du Groupe de travail conjoint sur le bruit ACCOBAMS/ASCOBANS/CMS (JNWG). Ce document souligne l'importance de l'évaluation et du monitoring du bruit sous-marin en mer Méditerranée et évoque les questions relatives au choix des indicateurs actuellement proposés pour la mise en œuvre du Descripteur 11 de la Directive-cadre 'Stratégie pour le milieu marin' (DCSMM), en vue de proposer des adaptations au cas Méditerranéen, dans la mesure du possible. La stratégie proposée constitue une autre avancée importante vers une réglementation efficace et largement convenue sur le bruit sous-marin à l'échelle régionale.

Une coopération possible avec ACCOBAMS sur les captures de cétacés souligne également l'importance et l'étape suivante logique requise afin de mettre en place une stratégie conjointe entre les organisations.

Lors de la 37<sup>ème</sup> Session de la CGPM (Split, Croatie, 13-14 mai 2013) les Parties ont adopté la "Résolution 37/2013/1 des Parties de la CGPM sur la gestion de la pêche dans les zones, notamment par le biais de la création de Zones de pêche restreintes (ZPR) dans la zone de compétence de la CGPM et en coordination avec des initiatives du PNUE/PAM relatives à la décision de la création d'ASPIM". Cette résolution permettra une meilleure coordination institutionnelle de même qu'un cadre institutionnel clair de la CGPM au niveau du Secrétariat de la CGPM, relatif aux synergies avec le PNUE/PAM sur la conservation et la gestion des aires marines.

L'IUCN apporte son aide aux communautés mondiales afin de trouver des solutions pragmatiques aux défis les plus pressants relatifs à l'environnement et au développement. L'IUCN appuie la recherche scientifique, gère les projets sur le terrain dans le monde entier et rassemble les organisations gouvernementales, non gouvernementales, les agences des Nations Unies, les sociétés privées et les communautés locales afin de, collectivement, élaborer et mettre en œuvre des politiques, des lois et des bonnes pratiques.

Dans le cadre du programme mondial de l'IUCN, le Centre de coopération de la Méditerranée de l'IUCN a été mis en place afin "d'influencer, d'encourager et d'aider les sociétés méditerranéennes à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et de veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable".

La région méditerranéenne a besoin de mécanismes de coopération en vue d'aborder la crise de la perte de biodiversité, de démontrer la façon dont la nature peut offrir des solutions aux divers défis,



et la façon d'améliorer la gouvernance en termes de conservation de la biodiversité. Une telle approche stratégique entre les partenaires régionaux bénéficiera à la Méditerranée et à ses efforts de conservation.

Pour la première ébauche de la stratégie, une nouvelle analyse sera réalisée sur les programmes et activités à court et moyen termes desdites institutions. Ces programmes et activités seront analysés et discutés conjointement afin de rechercher des points communs et des synergies futures favorisant la conservation des écosystèmes pélagiques et de mers profondes dans ces zones.

En outre, un exposé de position, contenant une ventilation de la position de chaque organisation sur les sujets en discussion, fournissant des informations sur la situation concernant la question, en ce qui concerne chacune des organisations, ainsi que des propositions pour des résolutions communes sur les questions liées à la création et la gestion d'ASPIM conjointes en mer ouverte sera élaboré conjointement par les organisations concernées (ACCOBAMS, UICN, CGPM, PAM/PNUE et MedPan) et sera soumis à leurs points focaux et organes de gouvernance respectifs, en vue de promouvoir la synergie au niveau national entre les différents ministères concernés.

### 3. Eléments pour le cadre stratégique (Version 0)

Objectif stratégique	Objectif opérationnel (Plusieurs domaines d'intervention seront développés par objectif)
<b>1 Gouvernance</b>	
	<p>1.1 Participer, dans la mesure du possible, aux réunions respectives des Comités scientifiques, de pilotage et consultatifs</p> <p>1.2 Faire des concertations multilatérales entre les organisations lorsque surviennent des questions d'intérêt commun</p> <p>1.3 Assurer une coordination et une synergie pour une mise en œuvre harmonieuse en Méditerranée des activités prévues dans les mandats périodiques respectifs</p> <p>1.4 Présenter les priorités sous-régionales communes et leurs implications budgétaires, rédigées en collaboration, pour examen par la réunion respective des Parties</p> <p>1.5 Inviter en tant qu'observateur(s) la(les) Partie(s) concernée(s) aux réunions où les questions de politiques seront discutées</p> <p>1.6 Encourager l'échange d'information et la coordination sur les questions pertinentes entre les points focaux respectifs de chaque Partie commune</p>

	1.7 Collaborer sur les questions juridiques, institutionnelles et de politiques d'intérêt commun
<b>2 Conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles</b>	
	2.1 Surveiller la biodiversité marine et les ressources naturelles conformément aux principes et indicateurs de l'Approche Ecosystème
	2.2 Continuer à tenir des réunions multilatérales et des ateliers d'experts ad-hoc et établir un échange en vue d'aborder les domaines prioritaires d'intérêt, relatifs aux groupes d'espèces, zones ou sous-régions spécifiques
	2.3 Atténuer l'impact de la pêche et de l'aquaculture sur les espèces et habitats marins
	2.4 Promouvoir l'approche écosystémique et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne
	2.5 Identifier les zones clefs pour la biodiversité et/ou pour les ressources vivantes marines nécessitant des mesures de gestion spatiales appropriées et chercher à atteindre une synergie afin de planifier/aider institutionnellement leur gestion
<b>3 Renforcement des capacités</b>	
	3.1 Promouvoir les initiatives de renforcement des capacités pour la Méditerranée
	3.2 Réaliser, dans les limites des possibilités techniques et financières, des activités de formation conjointes
	3.3 Inviter les autres parties à envoyer des observateurs et, le cas échéant, des stagiaires, aux activités de formation qui les intéressent
<b>4 Echange et sensibilisation à l'information scientifique</b>	
	4.1 Contribuer, par le biais de documents scientifiques, aux réunions respectives des Comités scientifiques, de pilotage et consultatifs pertinents
	4.2 Echanger des informations pertinentes qui encouragent les objectifs et la mise en œuvre des mandats respectifs et collaborer pour une diffusion appropriée de ces informations

	4.3 Encourager l'échange d'informations, au plan national, des experts, laboratoires et institutions pertinents, en mesure d'améliorer la base scientifique pour la mise en œuvre de mandats et d'activités de l'autre (des autres) partie(s) dans ce pays.
<b>5 Financement</b>	
	5.1 Rechercher des ressources financières pour des projets convenus et développés en synergie, orientés en vue de répondre aux priorités communes, personnalisés en fonction des décisions des parties respectives
	5.2 Echanger des informations sur les opportunités de financement avec les autres parties (l'autre partie) relatives aux activités favorables à des actions en synergie
	5.3 Toute activité impliquant des obligations financières pour des activités communes doit se refléter dans la documentation financière/administrative appropriée conformément aux règles et procédures respectives